

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

ENQUETE PUBLIQUE « DE COMMODO ET INCOMMODO »

Portant sur le projet de suppression
du passage à niveau n°86a de la ligne ferroviaire
de Moret-les-Sablons à Lyon par Saint-Étienne
situé sur le territoire de la commune
de TRACY-SUR LOIRE- 58150



Avis et Conclusions du Commissaire Enquêteur

CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE

Le déroulement de l'enquête et l'analyse du dossier sont relatés dans le rapport joint auquel le lecteur peut utilement se reporter.

De l'étude et de l'analyse du projet et après avoir procédé aux investigations jugés nécessaires, il ressort :

◆ **Rappel de l'objet de l'enquête et de son contexte.**

Né de la fusion de Réseau Ferré de France (RFF), SNCF infra et de la Direction de la Circulation Ferroviaire (DCF), SNCF RESEAU est devenu en janvier 2015, l'entreprise de référence pour la gestion, la sécurité, l'aménagement, le développement et la mise en cohérence du réseau ferroviaire national.

Son projet a pour objet la suppression du passage à niveau n° 86a situé au PK 203.489 de la ligne ferroviaire de MORET-LES-SABLONS à LYON par par SAINT-ETIENNE sur le territoire de la commune de TRACY-SUR-LOIRE.

◆ **Projet et dossier**

Constatant :

Que la suppression de ce passage à niveau, point singulier, a de multiples enjeux :

- interdire physiquement la possibilité de franchissement des voies ferrées par des piétons,
- Assurer la continuité des protections de l'emprise des voies ferrées par la pose de clôtures jusqu'aux points naturels existants (haies, mares merlons de terre, ...),
- Supprimer le platelage de bois en traversée des voies mettant ainsi fin à la continuité visuelle de l'ancien cheminement piétonnier en prolongement du chemin rural existant.

Considérant :

- Que le dossier comporte les éléments suffisants pour permettre la compréhension du projet,
- Que la procédure s'est déroulée normalement,
- Que l'absence d'observation orale ou écrite sur le registre mis à disposition du public, par courrier ou par voie électronique sur le site de la préfecture relève essentiellement sur le fait que peu de personnes peuvent être directement concernées par le projet,
- Que seul l'ancien propriétaire de la maison du garde barrière utilisait cette commodité pour relever son courrier dans sa boîte aux lettres située de l'autre côté des voies ferrées.
- Que la démolition du bâtiment interdit maintenant toute forme d'occupation,
- Que l'arrêté du 3 juillet 2017 portant sur la fermeture provisoire du passage à niveau n°86a de Monsieur le Maire de TRACY-SUR-LOIRE pour l'exécution des travaux de la voie n°1, n'a pas fait l'objet de remarques, ni d'observations auprès des services de la mairie.
- Que des dispositions seront prises par Monsieur le Maire de TRACY-SUR-LOIRE à l'égard de Monsieur FROHARD DE LAMETTE Jean Vilain pour supprimer la construction légère illégale et enlever le dépôt sauvage, point noir environnemental et source éventuelle d'incivilités pouvant affecter la sécurité de l'emprise ferroviaire.

En conséquence de ce qui précède,

J'émet un **AVIS FAVORABLE**

pour le projet de suppression du passage à niveau n°86a de la ligne ferroviaire
de MORETS-LES-SABLONS à LYON par SAINT-ETIENNE
situé sur le territoire de la commune de TRACY-SUR-LOIRE - 58150

Fait à la Charité sur Loire
le 25 novembre 2017
Le commissaire enquêteur



D. VARENNES